



Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du mercredi 24 janvier 2024

Vœu relatif aux suppressions de postes enseignants
dans les écoles et les collèges parisiens

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'importance de l'école de la République pour construire une culture commune de haut niveau pour l'émancipation de tous les individus et répondre aux défis d'avenir ;

Considérant que les missions de l'école publique supposent des moyens humains à la hauteur des besoins, à commencer par un nombre d'enseignant-es titulaires permettant de réduire le nombre d'élèves par classe, mais aussi de garantir les remplacements nécessaires ;

Considérant l'inquiétude des parents d'élèves quant au déficit de remplacement, ainsi que les propos de la ministre Amélie Oudéa-Castera au sujet de l'école publique qui, bien que scandaleux et mensongers sur la réalité de ses choix individuels, ont le mérite de souligner l'importance du manque de moyens dont souffrent les établissements publics de l'Éducation nationale suite notamment à la politique menée pendant les deux quinquennats d'Emmanuel Macron ;

Considérant que cette politique d'austérité s'est déjà traduite par la suppression de 1 117 postes de titulaires pour la rentrée de septembre 2023 au niveau national, et en particulier de 162 postes supprimés dans le primaire et de 180 postes dans le secondaire pour la seule académie de Paris ;

Considérant que le rectorat de Paris travaille aujourd'hui encore à la suppression de 160 classes en primaire et de 35 créations pour un bilan net de 125 postes supprimés en primaire, qui s'ajouteraient à la suppression de 128 postes dans le secondaire ;

Considérant que ces suppressions de postes empêchent l'académie de disposer d'une brigade de remplacement suffisamment dotée, comme constaté par les organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves et comme dénoncé par le Conseil du 11^e arrondissement comme par le Conseil de Paris lors de ses nombreuses interpellations du rectorat sur la question des suppressions de postes ;

Considérant que selon les premiers éléments de travail avancés par le rectorat, 12 classes dans le 11^e seraient menacées de fermeture ;



Considérant qu'à la rentrée 2023 le 11^e arrondissement a connu 13 fermetures de classes dans 13 écoles (les écoles maternelles 10 bis rue Duranti, 111 avenue Parmentier, 13 boulevard Richard Lenoir, 31 rue Godeffroy Cavaignac et les écoles élémentaires 39 Alexandre Dumas, 8 cité Voltaire, 22 rue Saint Maur, 35 rue Godeffroy Cavaignac, 4 avenue de Bouvines, 11 bis avenue Parmentier, 109 avenue Parmentier A, 14 rue Titon, 24 rue Saint Sébastien) ;

Considérant que ces suppressions de postes contribuent soit à une mauvaise répartition des élèves au sein de l'école, soit à des classes trop lourdement chargées, au détriment des élèves et de leur avenir ;

Considérant que le nombre d'élèves par classe est un facteur qui influe largement sur la réussite de tous les élèves, et en particulier les plus fragiles, et celles et ceux qui ont été le plus impacté-es par la crise du Covid ;

Considérant l'étude Regards sur l'Éducation publiée par l'OCDE en 2022, qui établit que le nombre moyen d'élèves par classe en France est parmi les plus élevés des pays de l'organisation ;

Considérant que les suppressions de postes entraînent des classes surchargées et des conditions de travail dégradées, qui mettent à l'épreuve les personnels de l'éducation nationale et diminuent l'attractivité du métier ;

Considérant que la dégradation des moyens de l'éducation nationale ne permet pas de lutter contre la ségrégation sociale croissante induite par les établissements privés qui bénéficient du double financement par les finances publiques et par les familles, ségrégation qui détériore le vivre ensemble et participe du séparatisme social des plus aisés ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris en matière d'inclusion des élèves porteurs de handicap, et la nécessité d'accroître les moyens humains pour mieux les accompagner au cours de leur scolarité ;

Considérant que la campagne « Touche pas à ma classe » développée en 2023 a largement rassemblé des organisations de parents d'élèves, syndicales, associatives et des élus de différents groupes de gauche, parisiens, régionaux, députés et sénateurs, et que la pétition a été signée par des milliers de parents qui demandaient au ministère d'annuler les suppressions de postes dans l'éducation nationale ;

Considérant les nombreuses pétitions organisées par les fédérations de parents d'élèves et largement signées par les parents d'élèves concernés directement ou non par des fermetures ;



Considérant les réactions déjà vives des organisations syndicales et des fédérations de parents d'élèves aux annonces de nouvelles saignées de postes dans l'éducation nationale ;

Sur le rapport de Madame Bénédicte DAGEVILLE,

Sur proposition des élu·es du Groupe Communiste et Citoyen,

EMET LE VŒU :

que le Maire du 11^e interpelle la Ministre de l'Éducation nationale pour qu'elle :

- annule toute suppression de poste, afin de permettre la diminution du nombre moyen d'élèves par classe, tant dans le primaire que dans le secondaire ;
- renforce les brigades de remplacements, ainsi que d'enseignant·es spécialisé·es ;
- ouvre un nombre de postes conséquent, correctement rémunérés et bien formés, afin de répondre aux besoins des élèves porteurs de handicap ;
- développe une politique attractive d'embauche des enseignants qui passe par une revalorisation salariale d'au moins 20% sans condition.

Résultat des votes :

Pour : Les élu·es du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Ecologiste du 11^e, du groupe Communiste et Citoyen, M. Grégory MOREAU.

Contre : Les élu·es du groupe Changer Paris.

Le vœu est adopté à la majorité